

Année universitaire 2016 - 2017

Bourse d'année recherche pour un Master 2 en Suicidologie

1 an – 20.000 euros

Soutenant un projet clinique, thérapeutique, épidémiologique ou en neurosciences, avec comme **thématique centrale** les conduites suicidaires

A destination des Internes en Psychiatrie

Engagements du Lauréat.

- Présentation du projet retenu lors du Congrès du GEPS suivant
- Présentation des résultats lors d'un Congrès du GEPS ultérieur
- Publication des résultats en faisant apparaître le soutien du GEPS

Procédures de soumission.

Une lettre d'intention à adresser électroniquement sous format pdf au Président du Jury avant le 28 février 2016 : 1) Identification du projet de master 2 (Université, nom du directeur de Mémoire, titre du projet), 2) Exposé du projet en 1 page (Times 12, interligne simple), 3) Courrier du Directeur du travail avec une mise en perspective du projet cité

Pour les projets sélectionnés, un dossier à adresser électroniquement sous format pdf au Président du Jury avant le 15 avril 2016 : 1) Protocole de l'étude (10 pages max), 2) CV du candidat

La délibération du jury aura lieu à l'occasion du bureau du GEPS de mai 2016. Si le lauréat GEPS obtient une autre source de financement institutionnel (bourse FRM, année recherche, etc...), la bourse GEPS va au candidat classé juste après, et ainsi de suite.

Jury : JB Garré (Angers), C Massoubre (St-Etienne), G Vaiva (Lille), M Walter (Brest)

+ 2 personnalités qualifiées invitées

*Présidente : Professeure Catherine Massoubre, Service de Psychiatrie, CHU de Saint Etienne ;
catherine.massoubre@chu-st-etienne.fr*

Délibération du jury et résultat début juin 2016